

25m

25 m pour les autres usages

Périmètre de protection de 100m
autour de la station d'épuration

Sites archéologiques

Autres bois (à titre informatif)

Zones humides inventoriées

Réseau hydrographique

Eléments de patrimoine soumis au permis de démolir en
application de l'article L.123.1.7ème alinéa du
Code de l'Urbanisme

Numéro	Opération	Destinataire	Surface en m ²
1	Création d'un accès-mail vert	Commune	1 478
2	Mise en place d'aménagements sécuritaires	Commune	875
4	Elargissement de la voirie	Commune	3 380
5	Création d'une station d'épuration	Commune	12 127
3	Mise en place d'aménagements sécuritaires	Commune	196
3	Mise en place d'aménagements sécuritaires	Commune	170

